

CHARTE DU COLLECTIF

AGIR POUR CARRIÈRES AVEC EDDIE AÏT

AGIR POUR
Carrières
UNE PASSION
COMMUNE

La présente charte est destinée à l'ensemble des membres du collectif Agir pour Carrières avec Eddie Aït, qu'ils aient participé ou non à la campagne des élections municipales de 2020, qu'ils aient été élus ou non à l'issue des élections municipales de 2020, qu'ils souhaitent ou non se présenter sur la liste soumise au suffrage des Carriéroises et Carriérois, qu'ils soient élus ou non à l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Son objectif consiste à promouvoir les principes et valeurs qui fondent et animent le collectif. Elle engage le signataire à les respecter pendant toute la durée de son appartenance au collectif.

Le collectif Agir pour Carrières avec Eddie Aït incarne une vision citoyenne, écologiste et résolument tournée vers l'action concrète pour Carrières-sous-Poissy. Il place les Carriéroises et les Carriérois, de toutes générations, au cœur de ses priorités, en défendant une gestion municipale responsable, transparente et proche des habitants.

Les membres qui le composent sont tous des citoyens engagés, issus de tous les quartiers de la Ville. Ils se reconnaissent un but commun : faire de Carrières-sous-Poissy une Ville où il fait bon vivre.

Ils agissent pour préserver et valoriser le cadre de vie de notre commune, tout en répondant aux défis de la croissance urbaine, de la mobilité et du dérèglement climatique.

Leur engagement repose sur l'écoute, la participation citoyenne et la recherche de solutions innovantes pour une Ville plus verte, plus sûre, solidaire, inclusive et dynamique. Et poursuit un objectif clair : continuer à faire de Carrières-sous-Poissy un modèle d'équilibre, où chaque voix compte, fondé sur l'ordre républicain.

Le signataire de la présente charte manifeste son attachement à la "Charte du candidat pour l'éthique en politique" de 2020 et à la "Charte de l' élu local", instituée par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015.

Son adoption oblige les signataires.

Chaque membre reconnaît les principes essentiels de :

- Loyauté
- Probité
- Défense du bien commun en toutes circonstances
- Respect et considération de chacun
- Poursuite du seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qu'il soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier

En sa qualité de membre du collectif, il certifie :

- Ne pas être adhérent d'un parti anti-républicain ou souhaitant revenir sur les droits sociétaux tels que l'IVG, le mariage pour tous et l'abolition de la peine de mort
- N'avoir aucun comportement ou n'avoir eu aucun comportement donnant lieu à du harcèlement ou des violences sexistes ou sexuelles
- Être exempt de toute condamnation pénale
- Souscrire à l'action menée par la majorité municipale depuis 2020 et au projet politique porté par le collectif, à l'exclusion de tout autre collectif local

Chaque membre du collectif s'engage à :

- Suivre une formation sur les violences sexistes et sexuelles
- Promouvoir l'égalité femme-homme
- Suivre une formation sur la probité, l'intégrité et l'exemplarité
- Porter une vision inclusive de la société notamment sur les questions de genre, de situation, d'orientation sexuelle ou encore d'âge
- Ne tenir aucun propos en contradiction avec cette vision (raciste, sexiste, homophobe, transphobe, etc.) au sein du collectif ou en dehors
- Promouvoir en loyauté et défendre sans exception les mesures qui font le bilan de la majorité municipale
- Poursuivre l'action municipale engagée depuis 2020
- Respecter la confidentialité des échanges au sein du collectif

Dans l'éventualité d'une participation aux élections municipales en qualité de membre du collectif, il s'engage également à :

- Signer la charte Anticor
- Avoir une communication respectueuse des concurrents et concentrée sur des débats de fond
- Réaliser une communication électorale sincère et transparente
- Faire état aux personnes compétentes de tout risque de conflit d'intérêt et se déporter immédiatement si ce risque venait à remettre en cause sa partialité
- Faire de la transparence et de la responsabilité les critères principaux de la dépense publique
- Privilégier les processus de décisions collégiales
- Assumer sa fonction et les obligations qui y sont liées (solidarité de vote, assiduité, représentation...) au sein du groupe municipal jusqu'à son terme



NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

EMAIL :

TÉLÉPHONE :

Je me déclare signataire de la Charte du collectif
Agir pour Carrières avec Eddie Aït

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

Signature



06 98 45 79 12



contact@agirpourcarrieres.net



agirpourcarrieres.net